

COMPTE - RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE en date du 23 juillet 2020

Présents : M Marcel JACQUIN, Maire, Président

MM Mara PHILIP, Jacques ROLLAND, Marie-Odile ROUSSELET, Daniel DALLERY, Gisèle PLAZA, Jean-Louis GREAU, Corinne DRUHET, Sylvain BOUVIER, Maryline JAMES, Fabrice MONNERY, Sandrine RAVET, Rémy BARGE, Karine MARTIN et Sébastien GUILLON

Excusé :

Procuration :

Secrétaire : Corinne DRUHET

A l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 juin 2020 est approuvé.

Délibération N°68 : Autorisation d'encaissement de chèque de remboursement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser sur le budget CIR, un chèque de 500,00 € de l'entreprise SIEGFRIED, pour le sponsoring du festival d'humour La Centrale du Rire, émis au nom de la commune de Saint Vulbas, au compte 7713.

Délibération N°69 : Acquisition poêle à bois - 209 chemin des Rogations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir un poêle à bois installé par le locataire de l'appartement, sis 209 chemin des Rogations, pour la somme de 2 655,29 € TTC et autorise Monsieur le Maire à procéder au mandatement correspondant.

Délibération N°70 : Décision modificative 01 – BUDGET COMMUNAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider la décision modificative N°01 comme suit :

Fonctionnement Dépenses		Investissement Dépenses	
Article	Montant	Article	Montant
675	-31 080,00	192	-8 280,00
022	22 800,00		
Total	-8 280,00	Total	-8 280,00
Fonctionnement Recettes		Investissement Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
7761	-8280	21571	-21 600,00
		21578	-9 480,00
		24	-8 280,00
		1641	31 080,00
Total	-8 280,00	Total	-8 280,00

Délibération N°71 : Réaménagement de la salle des associations - Marché de travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du choix des entreprises et autorise Monsieur le Maire à signer avec les entreprises les marchés, pour un montant total de 149 404,95 € HT :

Lot 01 – Démolition - Maçonnerie	TORNARE	21 836,63 € HT
Lot 02 – Menuiseries extérieures alu - Métallerie	Métallerie BROYER	12 470,00 € HT
Lot 03 – Menuiseries intérieures bois	LEDO BATI - Vittet	5 575,00 € HT
Lot 04 – Isolation – Plâtrerie – Peinture – Plafonds suspendus	ARDITO JACQUET	26 229,10 € HT
Lot 05 – Carrelages - Faïences	SERRANO	9 074,20 € HT
Lot 06 – Electricité courants faibles	CASELLA	15 301,00 € HT
Lot 07 – Chauffage – Ventilation – Plomberie – Sanitaire	ALCARAZ	45 966,00 € HT
Lot 08 – Equipement de cuisine	Ets JOSEPH	12 953,02 € HT

Délibération N°72 : Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie - Article L 2122-22 du CGCT

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision n°2020/14 du 26/06/2020 : Après publicité et mise en concurrence, le marché de travaux pour l'aménagement de trottoirs 2020 à Marcilleux, a été attribué à l'entreprise SOCATRA pour un montant de 85 420,00 € HT.
- Décision n°2020/15 du 15/07/2020 : Après publicité et mise en concurrence, le contrat de maîtrise d'œuvre pour la réfection de chaussée et trottoirs route de Blyes, rue Claires Fontaines et route de Port Galland, a été attribué à l'entreprise INFRATECH pour un montant de 15 500,00 € HT.

Délibération N°73 : Fermeture d'un patio au Centre International de Rencontres Missions SPS - Contrôle technique – Diagnostic amiante et plomb avant travaux - Géotechnique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer :

- le contrat SPS avec l'entreprise DEKRA pour un montant de 1 860,00 € HT,
- le contrat Contrôle technique avec l'entreprise QUALICONSULT pour un montant de 3 950,00 € HT,
- le contrat pour la mission diagnostic amiante et plomb avant travaux avec l'entreprise QUALIDIA pour un montant de 990 € HT (forfait 550,00 € + analyse 440,00 €),
- le contrat pour la mission géotechnique avec l'entreprise CONFLUENCE pour un montant de 3 755,00 € HT.

Délibération N°74 : Acquisition parcelle cadastrée section E n°570 - Propriété BOLOT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle cadastrée section E n° 570 d'une contenance d'environ 2 124 m², sise en zone A, lieu-dit « Aux Honsains », propriété BOLOT, au prix de 6 000,00 €, honoraires non compris, que la commune prendra à sa charge les frais de notaire et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°75 : Acquisition parcelles cadastrées section B n°359, 361p et 998 Propriété SCI Les 2 L

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir les parcelles cadastrées section B n° 359 (640 m²) et 361p (47 m²), sises en zone UB et la parcelle cadastrée section B n° 998 (1 106 m²), sise en zone UC, lieu-dit « Au Village », attenantes à un ensemble immobilier de la commune, avec bâti, propriété SCI Les 2 L, au prix de 420 000,00 €, honoraires non compris, que la commune prendra à sa charge les frais de notaire et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°76 : Extension Bar Restaurant Epicerie - Marché de travaux - Avenant 1 des lots 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12 et 13 – Avenant 2 du lot 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants et toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°77 : Attribution d'une subvention exceptionnelle – Tour de l'Ain

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder à l'association Comité d'organisation du Tour de l'Ain Cycliste, une subvention de 17 000.00 euros. Cette dépense sera imputée à l'article 6574.

Informations :

- **Départ du Tour de l'Ain le dimanche 9 août 2020 :**
Circulation interdite rue Claires Fontaines de 6h à 12h ;
Les spectateurs devront respecter la distanciation sociale et porter un masque.
Le parking visiteurs sera situé au Centre Aquatique.
- **Départ du Tour de l'Avenir le lundi 17 août 2020.**
- **Musée : Les travaux de terrassement débuteront le 27 juillet. Une livraison est programmée en novembre 2021.**
- **Jacques Rolland propose la création d'une commission pour la mise à jour du cimetière, dont voici les membres :**
Jacques **ROLLAND**
Sylvain **BOUVIER**
Sandrine **RAVET**
Karine **MARTIN**
Sébastien **GUILLON**
Jean-Louis **GREAU**
- **Rémy Barge demande une étude pour un réaménagement route de Ricoty afin de réguler la vitesse.**

La séance est levée à 21h30.

La prochaine séance est fixée au 9 septembre 2020.

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT-VULBAS, le 24 juillet 2020



Marcel JACQUIN